



Chabbat Vayéra

23 octobre 2021
17 Hechvan 5782

La Parole du Rav Brand

Après que Sarah eut accouché d'Itshak, elle n'allaita pas uniquement son fils, mais aussi les nourrissons de nombreuses autres femmes. Certains ricanèrent en disant : «Croyez-vous qu'à son âge, Sarah ait pu accoucher ? Elle a dû recueillir un bébé abandonné, et voici qu'elle ose se prétendre mère ! » Ces moqueries la dérangent à double titre : tout d'abord, quelle honte pour cette femme pieuse d'être traitée de mythomane ! Ensuite, Ichmaël ne manquerait pas d'exploiter le doute que ces mauvaises langues faisaient planer sur la filiation d'Itshak, et il réclamerait pour lui-même l'héritage d'Avraham. Pour vérifier si Sarah avait du lait ou non, beaucoup des femmes de la région lui apportèrent leurs nourrissons. Et elle les allaita tous. Elle put alors s'exclamer bravement : « Qui aurait dit à Abraham que Sarah allaiterait des enfants ? Eh bien, je lui ai enfanté un fils dans sa vieillesse » (Béréchit 21,7). Pourquoi l'annonça-t-elle à Avraham, lui qui n'avait jamais douté un seul instant qu'un miracle interviendrait ? De plus, ne savait-il pas qu'elle était enceinte et qu'elle avait accouché ?

En fait, elle cherchait à apaiser l'esprit inquiet de son mari. Après que l'ange eut annoncé à Avraham que Sarah accoucherait d'un enfant, une vive altercation les opposa. L'ange chargé de la bonne nouvelle lui avait dit : « Je reviendrai vers toi à cette même époque ; et voici, Sarah, ta femme, aura un fils... » Or, Sarah avait réagi à cette annonce en « riant en elle-même, en se disant : à présent que je suis vieille, aurais-je encore des règles ?... » D.ieu dit à Avraham : « Pourquoi donc Sarah a-t-elle ri, en disant : est-ce que vraiment j'aurai un enfant, moi qui suis vieille ? Est-il rien d'impossible à D.ieu ? Sarah mentit, en disant : Je n'ai pas ri, car elle eut peur. Mais Il dit : Au contraire, tu as ri » (Béréchit 18,10-15). Pourquoi était-il donc important pour D.ieu – ainsi qu'à Avraham – que Sarah crut au miracle ? Le jour où elle serait enceinte et qu'elle accoucherait, elle serait bien forcée d'admettre que cette naissance était miraculeuse !

C'est que l'espoir qu'une personne place dans l'aide du Ciel

favorise la venue de cette aide. Quant au désespoir, il l'éloigne plutôt : l'aide risque de ne pas intervenir du tout, ou partiellement. C'est pour cette raison qu'il faut prier avec confiance dans la miséricorde divine : « On ne prie pas D.ieu avec tristesse, mais dans une atmosphère de joie de Mitsva » (Berakhot 31a) : « On fait alors précéder la Amida de paroles de consolation ; [celle de Cha'harit et d'Arvit] par celles des miracles durant la sortie d'Egypte, et [celle de Min'ha] par les versets du psalmiste : « "D.ieu accomplit la volonté de ceux qui Le craignent... D.ieu protège ceux qui L'aiment... " » (Rachi). C'est aussi pourquoi à Roch Hachana, il est recommandé de consommer des aliments qui véhiculent un « bon siman », qui préfigure un bonheur : du kra (courage), du karti (poireau). D'autres mangent encore de la pomme trempée dans du miel, comme signe d'une année douce. Pour la même raison, l'onction d'un roi se fait au bord d'un fleuve pour signifier que de la même manière que son eau coule sans arrêt, son pouvoir se maintiendra sans s'interrompre (Horayot 12a). Espérer une douce année et une royauté sans entraves favorise leur réalisation. Pour que la naissance miraculeuse d'Itshak ait pu se produire, et pour qu'elle soit reconnue par tous sans contestation, il fallait que Sarah elle-même soit fermement confiante dans la venue du miracle. Quand celui-ci se réalisa, et que de plus, tous constatèrent que Sarah était la véritable mère, elle fit dépendre ces merveilles, entre autres, de sa piété et de sa confiance absolue dans le pouvoir de D.ieu. Elle apaisa alors l'esprit de son mari en s'exclamant : « Qui aurait dit à Abraham que Sarah allaiterait des enfants ? Eh bien, je lui ai enfanté un fils dans sa vieillesse ». Lorsqu'elle s'aperçut qu'Ichmaël continuait effrontément de revendiquer l'héritage d'Avraham, et de remettre en question la filiation d'Itshak, Sarah en fit aussitôt part à Avraham, et lui demanda de renvoyer le fils de sa servante. Et grâce à sa piété, une intervention céleste lui donna entièrement raison.

Rav Yehiel Brand

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	17:19	18:35
Paris	18:29	19:34
Marseille	18:26	19:26
Lyon	18:24	19:26
Strasbourg	18:08	19:13

N°259

Pour aller plus loin...

- 1) Pour quelle raison, Hachem envoya l'ange Réfael guérir Avraham, alors que le traité Baba Batra (16b) nous enseigne que notre 1er patriarche possédait une pierre précieuse aux vertus curatives (si bien que tout malade voyant cette pierre prodigieuse guérissait de ses maux). Avraham aurait donc pu utiliser cette pierre pour obtenir sa propre guérison ?
- 2) Loth a-t-il imploré les deux anges qu'il reçut, d'épargner les habitants de Sodome de la destruction qui les guettait ?
- 3) Selon une opinion de nos Sages, pour quelle raison la femme de Loth fut transformée spécialement en statue de sel ?
- 4) A quel moment précis, Avraham donna-t-il le "Guet" à sa femme Sarah ?
- 5) Quelle est la source du Midrach déclarant : Rabbi Binyamin a dit : « Hakol bé'hezkate soumine, 'ad chéHachem méire éte énéème ! » ?
- 6) Qu'avaient de particulier les nourrissons que Sarah allaita (21-7) ?

Yaacov Guetta

La Paracha en Résumé

- Hachem rend visite à Avraham et le voit mal en point, car il n'a pas encore eu d'invité aujourd'hui. Avraham lève les yeux et voit les trois "hommes". Il les sert comme des rois.
- Les trois hommes lui annoncent la future grossesse de Sarah. Sarah rit.
- Les anges s'attèlent à la destruction de Sédome. Hachem se "confie" à Avraham à ce sujet. Avraham prie pour éviter le pire. Hachem lui fait comprendre qu'il n'y avait pas de quoi les sauver.
- Les anges secourent Loth et ses filles qui coururent vers la montagne. Le sel se vengea de la femme de Loth, elle qui ne

voulut jamais en donner à ses voisins. Loth devint double grand-père.

- Sarah est prise par Avimélekh, Hachem prévient Avimélekh. Avraham récupère Sarah. Avraham prie pour guérir Avimélekh et toute sa maison.
- Hachem se souvient de Sarah. Its'hak naît. Avraham lui fait la mila. Sarah ne veut pas de l'influence d'Ichmael sur Its'hak. Avraham renvoie Hagar et son fils qui devient brigand.
- Hachem demande à Avraham une ultime épreuve : la Akéda. Avraham prouve définitivement qu'il est prêt à tout pour son Créateur. Hachem bénit Avraham et sa descendance.



Enigmes



Enigme 1 : Quelles Brakhot faisons-nous soudainement sans nous y être préparés préalablement ?

Enigme 2 : Un laveur de carreaux se lamente : "la semaine dernière, mon gain a été un tiers de celui de la semaine précédente, durant laquelle j'ai gagné moins de 3€ et cette semaine j'ai gagné moitié moins que la semaine dernière" S'il facture 25 centimes par vitre et ne fait que des vitres entières, combien a-t-il gagné au cours des trois dernières semaines ?

Enigme 3 : Avraham déclara à Hachem (18-25) : «Celui qui juge toute la terre ne fera-t-il pas justice ? » Dans notre Sidra, un autre juge, à part Hachem ("léhavdil") apparaît, qui est-il ?

Réponses n°258 Lekh Lekha

Enigme 1 : Mèèn Chaloch.

Enigme 2 : Si toutes les indications sont fausses, le coffre portant la mention "Or et Argent" contient les pièces de bronze. Donc celle portant la mention "Argent" contient les pièces d'or et vice versa.

Enigme 3 : Le passouk (14-5) dans lequel il est écrit : « Ils frappèrent les Réfaïm ... et les Zouzim ("zouzim" sont aussi des pièces de monnaie ancienne).

Rébus : Où / Mecque / Allez / Lait / N' / A-or

Pour soutenir
Shalshelet News
ou pour dédicacer
une parution,
contactez-nous :

Shalshelet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Il est rapporté dans le **Choul'han Aroukh** (139,4) qu'une personne appelée au **Sefer Torah** doit regarder le début de sa montée avant de réciter la bénédiction.

Doit-on alors refermer le Sefer Torah au moment de la récitation de la bénédiction ?

La **Guemara** (Méguila 32a) rapporte que selon **Rabbi Meir** il faut refermer le Sefer Torah, alors que selon **Rabbi Yéhouda** cela n'est pas nécessaire, et c'est ainsi que la Halakha est retenue. Toutefois **Tossefote** est d'avis que même selon **Rabbi Yéhouda** il convient à priori de suivre l'opinion de **Rabbi Meir**.

Cette opinion n'est pas partagée par l'ensemble des Richonim et donc non retenue par le **Choul'han Aroukh** (139,4). **C'est pourquoi, il ne sera pas nécessaire de refermer le sefer Torah avant de réciter la bénédiction.**

Il est à noter que le **Rama** (139,4) rapporte au nom du **Kol-bo** qu'il convient de détourner sa face du Sefer Torah au moment de la récitation des bénédictions, afin de ne pas laisser penser que ces dernières soient inscrites dans le Sefer Torah, et ainsi est l'usage de certains **Ashkénazim**.

Cependant, certains pensent qu'il n'est pas correct d'agir ainsi, car cela donne l'impression de faire une bénédiction sur autre chose. **C'est pourquoi, ils préconisent juste de fermer les yeux** au moment de la récitation de la bénédiction [*Michna Beroura 139,19*].

D'autres suivent l'avis de **Tossefote**, et referment le Sefer Torah avant de réciter la bénédiction [*Béour Halakha « Veroé »*].

Toutefois, la coutume Séfarde est de couvrir le Sefer Torah à l'aide du foulard et de réciter ainsi la bénédiction, cela en conformité avec l'opinion du Arizal [*Chaar Hakavanote page 49,2*].

Il en sera de même après la lecture concernant la bénédiction que l'on récite à la fin de la lecture. [*Halakha Beroura 139,4*]

David Cohen

De la Torah aux Prophètes

De tous les prophètes de notre peuple, nul doute qu'Eliyahou Hanavi occupe une place de choix. Pourtant, peu de gens savent que son plus fidèle disciple, le prophète Elisha, accomplit deux fois plus de prodiges que lui conformément à sa promesse avant de mourir. La Haftara de cette semaine est consacrée à l'un de ces miracles dans la mesure où il évoque fortement la vie d'Itshak : Elisha prédit ainsi à la sœur d'Avichag (personnage qui fera son apparition dans quelques mois sdv dans la rubrique dédiée au Nakh) la naissance d'un fils, et ce, malgré l'âge avancé de son mari, à l'instar d'Avraham qui enfanta Itshak alors qu'il était centenaire. Et lorsque cet enfant perdit la vie, Elisha le ramena du monde des morts, tout comme Itshak qui ressuscita après son sacrifice selon certains Midrachim.

La Question

Dans la paracha de la semaine, il est question de la akédât Itshak, grossièrement traduit par : « le sacrifice d'Itshak ».

Le midrach raconte qu'à cette occasion, avant d'envoyer sa main pour sacrifier son fils, Avraham le regarda dans les yeux, afin d'éveiller sa miséricorde et son instinct paternel.

Quelle est la raison de cette attitude ?

Avraham étant convaincu du bienfondé de

l'observance, de l'ordonnance divine, il aurait dû s'y atteler, sans se rajouter de difficultés supplémentaires !

Pour répondre à cela, il est intéressant de nous attarder sur la formulation de l'ordre divin.

Ainsi Hachem dit à Avraham : prends ton fils, unique, que tu aimes, et fais-le monter ...

De ces mots, Avraham en conclut : il me serait tout à fait possible de par mon amour pour Hachem d'occulter le fait que la personne que je sacrifie soit

mon fils.

Toutefois, Hachem me demande de sacrifier "mon fils unique que j'aime". Cette redondance de termes venant me signifier la nécessité de le voir tel quel et de réveiller en moi tous ces sentiments au moment d'accomplir Sa volonté.

Pour cette raison, Avraham regarda son fils dans les yeux, pour atteindre l'amplitude maximale de son amour paternel et malgré tout le surpasser afin d'accomplir la volonté divine.

G.N.

La voie de Chemouel 2

Chapitre 17: Kina taava et kavod

Lorsque nous nous sommes quittés la semaine dernière, nous avons mis en relation le personnage de Chimchon, un des derniers Juges d'Israël, avec celui d'Ahitofel, conseiller du roi David puis de son fils Avchalom. Nous avons expliqué qu'ils avaient tous deux des capacités hors du commun. Seulement, ce don du ciel avait un prix : à moins d'étudier en permanence, ils devenaient totalement impuissants face à leur mauvais penchant. Dans le cas de Chimchon, il lui était tout bonnement impossible de lutter contre son attirance pour les femmes, raison pour laquelle malgré sa Tsidkout, il finit par s'unir à des femmes philistines (leur conversion fait l'objet d'une discussion ; encore une fois, il s'agissait du projet divin). Mais plus important encore, cela explique comment il tomba dans le piège de Délilah,

alors qu'il savait pertinemment que celle-ci le conduisait à sa perte. Son attirance pour elle était, à l'instar de sa force, bien au-delà des limites humaines. Il n'avait donc d'autre choix que de se jeter dans la gueule du loup.

Et c'est justement ce phénomène qui se reproduisit avec Ahitofel. Sauf qu'en l'occurrence, il s'agissait de Kavod, c'est-à-dire, qu'il exigeait en permanence d'être traité avec la déférence qu'imposait son incommensurable sagesse. Cela pourrait expliquer au passage ses vues sur le trône d'Israël, ce poste lui aurait effectivement conféré plus d'honneurs qu'il n'en aurait rêvé. Il est possible toutefois d'utiliser cet éclairage d'une autre façon : un avis rapporte ainsi qu'au moment où David faillit inonder le monde, alors qu'il posait les bases du premier Temple, il commit un impair en demandant à son entourage une solution pour remédier à la catastrophe. Ahitofel vit en cela un

terrible affront, dans la mesure où il aurait dû être consulté en premier. Et si David n'avait pas proféré une malédiction à son encontre, il se serait bien gardé de lui révéler la solution, quitte à laisser mourir le souverain qui l'avait offensé. Cet épisode serait donc à l'origine de la haine d'Ahitofel à l'encontre de David. Avchalom tentera d'en tirer parti lorsqu'il se révolta contre son père mais au final, il ne suivra pas les conseils d'Ahitofel qui lui suggérait de mener une guerre éclair contre son père. Cette dernière avanie acheva définitivement l'égo d'Ahitofel. Or, comme on l'a vu plus haut, son Yétser Hara dans ce domaine dépassait l'entendement. Cela signifie qu'Ahitofel ne pouvait vivre en paix après une pareille humiliation, d'où son choix de mettre fin à ses jours. Il perd ainsi par la même occasion l'accès au monde futur, le suicide étant formellement interdit par la Torah.

Yehiel Allouche

Aire de Jeu

Jeu de mots

Depuis que la VAR existe, le débat sur le libre arbitre est relancé.

Devinettes

- 1) Pourquoi les anges ont-ils demandé à Avraham où se trouvait Sarah ? Ils savaient très bien où elle était ? (Rachi, 12-9)
- 2) Que sous-entend le verbe « léachkif » lorsqu'il est employé dans la Torah ? (Rachi, 18-16)
- 3) Quel « pouvoir » à la tsédaka que l'on fait aux pauvres ? (Rachi, 18-16)
- 4) Quels sont les 3 personnages au sujet desquels il est écrit « vayigach » comme au sujet d'Avraham dans notre paracha ? (Rachi, 18-23)
- 5) Lorsque les anges sont arrivés à Sodome, la Torah les a appelés « malakhim » alors que lorsqu'ils étaient chez Avraham elle les a appelés « anachim ». Pourquoi ? (Rachi, 19-1)

Réponses aux questions

- 1) La valeur et la récompense d'une Mitsva faite avec souffrance, sont bien plus grandes que celles d'une Mitsva accomplie facilement et sans peine. Avraham a donc préféré endurer les douleurs de la Mila jusqu'à la venue de l'ange Réfael lui apportant la réfoua. (Rav 'Haïm Kanievsky)
 - 2) Oui, il le fit durant la nuit qu'ils passèrent chez lui, si bien qu'à un moment, les anges (animés d'un sentiment de miséricorde) renoncèrent même à détruire la ville de Sodome. Cependant, lorsque ces derniers entendirent les hommes de Sodome ordonner à Loth : « Fais sortir tes invités... », ils comprirent que les gens de cette ville ne méritaient aucunement la clémence divine, tant leurs mœurs étaient dépravées. (Or Ha'haïm Hakadoch, 19-3. Béréchit Rabba 3,12)
 - 3) Car lorsque les pauvres affamés venaient lui demander du pain (lé'hem), Irite (étant très avare) leur tendait du sel ("Méla'h", anagramme hébraïque de lé'hem) en prétendant : « Je n'ai que ce sel à vous proposer ! ».
- C'est alors que ces pauvres, forts déçus et frustrés par cette déclaration, prièrent que cette femme devienne semblable au sel, si bien que Hachem exauça leur prière venant de leurs cœurs brisés ! (Midrach Talpiyot, Anaf Icha)
- 4) Lorsque son épouse et lui arrivèrent à Guéar. Avraham craignait en effet que les gens de cette ville ne le tuent pour prendre Sarah. Il déclara alors : « C'est déjà suffisant que Hachem nous ait fait des miracles avec Pharaon en Egypte, qui sait si nous mériterons de nouveau de tels "Nissim" à Guéar ? ! ». (Rabbénoù Bé'hayé, Chapitre 20, au nom de Rabbénoù 'Hananel)
 - 5) Cette source vient de notre paracha. En effet, il est écrit (21-19) : « Hachem ouvrit les yeux de Hagar, et elle vit un puits d'eau. »
- Parfois, quelque chose peut être devant nos yeux (à l'instar de ce puits d'eau qui se trouvait devant les yeux de Hagar, bien que cette dernière ne s'en était pas aperçue) et on ne la voit pourtant pas (jusqu'à ce que Hachem ait pitié de nous, et nous permette enfin de la voir). (Malbim)
- 6) Ils finirent tous par se convertir et adhérer au monothéisme (ayant bénéficié de la Kédoucha de Sarah à travers la consommation de son lait). (Midrach Talpiyot, Anaf Guérim, au nom du Midrach Tan'houma).

La Mitsva de Halla

La Torah nous enseigne : « Parle aux enfants d'Israël et tu leur diras : Lorsque vous arriverez sur la terre vers laquelle je vous conduirai et que vous mangerez le pain de la terre, vous en prélèverez une partie pour l'éternel. Ce sont les prémices de votre pâte que vous prélèverez ».

Ce commandement divin s'explique par le fait que le pain est un élément vital qui constitue l'aliment principal de l'homme. Ainsi Hachem a fixé une ordonnance par laquelle la bénédiction, résidant sur notre pain et nous-mêmes, afin que notre pain devienne un aliment spirituel et matériel. De plus, les Cohanim, totalement consacrés au service divin, peuvent profiter pleinement de ce prélèvement que les membres du peuple juif lui offrent du fait que le pain est déjà pris à la consommation.

Le Rama rapporte que c'est une bonne coutume d'instaurer que la femme pétrisse elle-même le pain du Chabbat. Ceci représente une marque d'honneur supplémentaire pour recevoir le Chabbat, et de plus elle pourra par la même occasion accomplir la mitsva de la halla. À notre époque beaucoup de femmes achètent leur pain de Chabbat, mais il est recommandé, dans la mesure du possible, de le préparer soi-même en l'honneur du Chabbat. Cependant, certains décisionnaires affirment que ceci s'appliquait seulement à l'époque, mais de nos jours, les boulangers juifs préparent des pains spéciaux en l'honneur du Chabbat, avec un goût et une forme appropriée : les hallot.

Mikhael Attal

Être enterré à côté du Megalé Amoukot

Après la mort du Megalé Amoukot, un jeune collelman arriva dans la ville de Kraka. Il se dirigea vers le chamach du cimetière et lorsqu'il vit que la place à côté du Megalé Amoukot était vide, il demanda à acheter la place pour lui. Lorsque le chamach entendit cela, il se mit hors de lui et lui dit : « Comment oses-tu vouloir être enterré à côté de ce grand Tsadik ?! » Mais le collelman ne lâcha rien, il était prêt à payer cher la place.

Plusieurs jours passèrent, et le chamach commença à réfléchir et il finit par se dire : « Les dépenses pour le cimetière sont nombreuses, la caisse est vide, donc ce jeune homme qui vient me proposer de racheter la place à côté tombe bien, je vais aller le voir et lui prendre l'argent qu'il me propose... » Le chamach partit alors le voir et lui dit qu'il acceptait finalement de lui vendre la place à côté du Tsadik. La transaction se fit mais le collelman ne lui avait pas donné son nom.

Cette nuit-là, ce dernier quitta ce monde. Le chamach eut très peur et se dit : « De toute manière, personne ne le connaît et personne ne connaît l'histoire donc je ne suis pas obligé de l'enterrer dans la place à côté du Megalé Amoukot. L'argent ira pour la Tsedaka par le mérite de ce jeune homme. » Le jeune homme fut alors enterré dans un autre endroit. Le soir même, le chamach rêva de ce jeune homme qui lui dit qu'il n'avait pas

respecté son engagement et il lui demanda d'avoir un jugement avec lui. Le chamach eut très peur mais il se dit que ce n'était qu'un rêve... Mais la chose se répéta plusieurs fois.

Le chamach partit alors voir le Ba'h, Rabbi Yoël Sirkich, et lui raconta son rêve. Le Ba'h lui dit : « Tu diras à ce jeune homme, s'il revient en rêve, que la Torah n'est pas dans les cieus et que tu l'attends donc ici pour faire le jugement à telle heure, à tel endroit. »

Et c'est ce qu'il se passa... Le jugement allait commencer et derrière un rideau, on entendit un bruit... C'était le jeune homme qui arrivait pour le jugement et il raconta tout au Ba'h. Ce dernier demanda au chamach ce qu'il avait à répondre à cela, et celui-ci lui répondit que tout était vrai. Puis, le Ba'h demanda à l'homme : « Comment t'appelles-tu ? » Il répondit : « Je ne dirai pas mon nom et je ne dévoilerai pas la raison pour laquelle je ne veux pas dire mon nom. » Le Ba'h trancha la Halakha comme quoi le jeune homme devait être enterré à côté du Megalé Amoukot. Le Ba'h lui dit : « Si tu es apte à être à côté du Megalé Amoukot, passe seul à cette place que tu as achetée de ton vivant. »

Les chamachim creusèrent le trou comme l'avait dit le Ba'h. Le lendemain matin au cimetière, il y eut une grande peur : l'endroit où le jeune collelman avait été enterré était vide et celui d'à côté du Megalé Amoukot était rempli.

Les chamachim écrivirent sur sa pierre tombale : « Ici est enterré un collelman, on ne sait pas qui témoignerait contre lui »

Yoav Gueitz

Question à Rav Brand

Comment allier la notion de "piston" avec la notion de min Hachamaïm ? Si une personne est nommée grâce à l'appui de quelqu'un d'influent, doit-on penser que cette nomination est toujours min Hachamaïm ou due à ce soutien ?

1) Sans connaître la notion qui suit, mille et une chose seraient incompréhensibles dans le judaïsme :

Il y a certaines « volontés » divines qui sont « lehat'hila », des volontés à priori, et d'autres qui ne sont que des « bediavad », des volontés à posteriori. Ces dernières correspondent à Sa volonté après les erreurs humaines. Elles ne deviennent Ses volontés qu'à posteriori ; avant les fautes, elles n'étaient pas Ses volontés.

Voici un exemple : si Adam n'avait pas fauté, il n'aurait pas été renvoyé du Gan Eden. La volonté divine « lehat'hila » était que Adam ne faute pas et qu'il reste au Gan Eden. Après la faute, bediavad, Sa volonté est qu'il quitte le Gan Eden. Depuis le début de la création, il existait deux possibilités, à savoir qu'il reste, ou qu'il ne reste pas. Ainsi en est-il de toutes les volontés et décisions célestes. D-ieu ne voulait pas que Caïn tue Hevel. Il voulait voir Hevel vivre et apporter une descendance ; Il voulait voir

Caïn tsadik et heureux toute sa vie. Maintenant que Caïn a tué Hevel, il était devenu la volonté de Hachem de chasser Caïn et lui rendre sa vie en nomade.

2) Il y a plusieurs degrés de bediavad, des bediavad du bediavad... Était-il la volonté de D-ieu de détruire le Temple ? Ou plus proche de nous, était-il Sa volonté que 6 millions des nôtres meurent ?

Répondre avec "oui" ou "non" sans plus de précision est bête et faux. Ces deux exemples font d'ailleurs partie des volontés divines les plus difficiles à obtenir. Son amour pour les juifs faisait qu'il n'était pas dans Sa volonté, ni à priori, et même pas dans un premier ou deuxième « à posteriori ». Le prophète (Ye'hezkel, 10) et le Talmud (Roch Hachana, 31a) décrivent les dix voyages si difficiles pour D-ieu quand Il quittait le Temple. Ce n'est qu'après mille degrés de « à posteriori » qu'Il devint Sa « volonté » de laisser faire.

3) Quant à votre question à savoir, si quelqu'un devient chef grâce à un piston, si sa nomination a été voulu par le Ciel, il y a deux sortes de « protectia », la permise et l'interdite. Si c'est la première qui a été utilisée, le choix se fait probablement par une volonté divine lehat'hila (s'il n'y pas d'autres considérations qui la rendrait bediavad).

Si c'est une protectia interdite qui a été utilisée, parfois c'est une volonté divine, bediavad. Exemple, le roi Agrippa n'avait pas de droit de se faire élire roi.

Mais une fois nommé, D-ieu valida cette décision ; la Torah obligea les gens à le respecter comme roi (Sota 41b : ha'amar rav achi...). Ainsi, les nominations frauduleuses de certains Cohanim Guedolim du deuxième Temple, étaient valables. Ils avaient le droit d'exercer le sacerdoce avec les huit habits du Cohen Gadol, et s'ils respectaient la loi de mettre l'encens pendant kippour comme la Torah l'exige, leur travail était exaucé par D-ieu. Quant à Yehochoua ben Gamla, bien que sa nomination comme Cohen Gadol fut problématique, car il y avait des meilleurs candidats, il était un tsadik gamour, et son service accepté au Ciel (Voir Tossafot, Baba Batra, 21a, Zahour).

4) Quant au voyou qui se fait nommer frauduleusement roi, si le peuple, en fin de compte, accepte la monnaie avec son effigie, la Torah valide sa nomination, et il jouit du privilège que ses lois ont force de loi, « dina demalkhoutha dina ». Mais si le peuple refuse sa monnaie, il ne jouit pas de ces prérogatives (Rambam, Guezéla, 5, 18).

Dans un autre contexte, celui de Chevna, bien que la majorité l'ait accepté comme chef, D-ieu le refusa et c'est la décision de 'Hizkiya qui était acceptée (Sanhedrin, 26a).

Quant à un juge qui fut nommé frauduleusement, voir Rambam (Sanhedrin, 3, 8-9).

Pélé Yoets

Hakhnassat Or'him ... Tout un art

Nos maîtres (Chabbat 127a) ont déduit du comportement d'Avraham, lors de la visite des anges, que « l'accueil des invités est plus important que le fait de recevoir la Chék'hina ! »

La michna de Péa (1,1) énumère la mitsva de l'hospitalité parmi celles dont l'utilisateur peut être perçu dans ce monde-ci. Cette mitsva est d'autant plus grande si le convive est dans une situation

embarrassante ou difficile tel qu'un imprévu. Il faut être vigilant à ne pas se laisser tromper par le yetser hara qui a tendance à montrer à l'homme que cela engendrera des dépenses supplémentaires. Au contraire, cette attitude mettra l'invité plus à l'aise lorsqu'il pensera que l'on ne s'est pas beaucoup dérangé pour lui.

De même, il faudra avoir un air accueillant et faire bonne mine devant lui, même si cela demande un effort, pour ne pas qu'il en vienne à penser que l'on est mécontent de le recevoir. Par ailleurs, il est

évident que cette invitation ne doit pas être réalisée au détriment de son épouse ou de ses enfants. Le convive devra également faire attention à ne pas être pesant pour son hôte. Il serait préférable que des responsables communautaires puissent trouver des hôtes pour que les personnes de passage soient reçues durant leur séjour.

Enfin, l'invité n'oubliera pas de remercier son hôte pour son accueil lors de la récitation du Birkat Hamazone.

(Pélé Yoets Or'him)

Yonathan Haïk

Rébus



Lorsqu'Avraham apprend que Hachem souhaite détruire la ville de Sedom et ses environs, il s'efforce d'argumenter pour sauver ces villes. Au cours de son plaidoyer, Avraham mentionne que lui-même a déjà été sauvé plusieurs fois grâce à la miséricorde divine. Il dit alors : "Et je suis terre et cendre" (Béréchit 18,27) Rachi explique : "J'aurais déjà été transformé en terre dans la guerre contre les Rois et réduit en cendre par Nimrod, si ce n'est Ta bonté qui m'a protégé." En parlant de terre et de cendre, Avraham ne cherche pas à faire ici une formule de modestie mais exprime sa reconnaissance envers Hachem sur ce à quoi il a échappé.

Mais en disant : "Et je suis terre et cendre", n'est-ce pas un peu exagéré ? Avraham est pourtant là et bien vivant !

Pour bien comprendre ce que nous dit ici Avraham,

arrêtons-nous sur cette parabole.

Un homme se promène au bord du fleuve et soudain il aperçoit quelqu'un dans l'eau. Il observe plus précisément et réalise qu'il est tout bonnement en train de se noyer. Voyant que personne d'autre ne peut l'aider, il se jette à l'eau pour lui porter secours et il réussit tant bien que mal à le ramener au bord. Une fois hors de danger le miraculé se lève, lui dit merci rapidement et repart. Notre sauveur est un peu déçu de cette réaction, il le rappelle et lui dit : "Tu sais que pour te sauver, j'ai sacrifié mon costume, mes chaussures et j'ai surtout risqué ma vie....." L'homme est gêné et se confond en excuses : "Merci du fond du cœur de m'avoir sauvé, je n'avais pas mesuré l'ampleur de ton geste et les risques que tu avais pris."

Nous remarquons que l'homme qui a été sauvé a remercié par 2 fois son sauveur mais de manières

très différentes. La première fois il s'est contenté d'un merci du bout des lèvres car il n'avait pas pris la mesure de ce qui s'était passé. La 2ème fois par contre, lorsqu'il a compris qu'on venait de lui sauver la vie, il a exprimé une reconnaissance justement proportionnée. Le mot Hakarat hatov (reconnaissance) est composé du mot hakara qui signifie connaissance. (Remarquons qu'en français également les termes se rejoignent.) Ceci est justement dû au fait que pour pouvoir être reconnaissant comme il se doit, il faut être pleinement conscient de ce qu'on a reçu. Ainsi, c'est en connaissance de cause que l'on exprimera une véritable reconnaissance. En disant : "Et je suis terre et cendre", Avraham nous montre que c'est en parfaite connaissance de ce qu'il a reçu qu'il remercie Hachem.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Aaron est un jeune Bahour extraordinaire que beaucoup rêvent de prendre comme gendre. Lorsqu'il arrive en âge de se marier, son père, Gabriel, fait le tour des Chadhanim pour trouver la fille qui lui conviendra le mieux. Un jour, on lui propose une jeune fille extraordinaire qui semble convenir en tout point. Son père rencontre alors le futur beau-père Yaïr qui, pour faire accepter la proposition, lui fait une annonce fracassante. Yaïr explique à Gabriel qu'il est prêt à doubler la mise, c'est-à-dire que quoi que Gabriel s'engage à donner au futur marié pour leur future vie, il s'engage à lui donner le double. Si Gabriel promet 100 000 Shekel, lui donnera 200 000 et s'il donne 500 000 Shekels, lui promet de donner un million. Évidemment, Gabriel qui veut le bien de son fils accepte la proposition. Les jeunes gens se rencontrent et Aaron ne tarde pas à se fiancer avec cette fille.

Mais voilà que juste après ses fiançailles, son père vient le trouver pour une proposition assez étonnante. Aaron, durant ses longues années de Yechiva, a su économiser tout l'argent gagné dans différents contrôles hebdomadaires afin qu'un jour il puisse plus facilement acheter la maison où il fera vivre sa famille. Son père veut donc qu'Aaron lui donne cet argent en le faisant passer pour le sien afin que son futur beau-père le double. Aaron, qui a pu économiser 100 000 Shekels, peut ainsi gagner 200 000 Shekels très facilement. Devant la moue dubitative de son fils, il lui explique que si Aaron lui donne l'argent de cette manière, il n'y a aucun problème de vol puisque celui-ci devient sien immédiatement. Mais Aaron a toujours appris que pour les questions d'argent, on ne prend jamais de décision sans un avis rabbinique puisque le Yetser Ara a les capacités de nous donner toutes les raisons pour penser que c'est autorisé (et même des fois, on imagine qu'il s'agit là d'une Mitsva). Il va donc trouver son Rav pour lui poser la question. Il demande si l'idée de son père est valable ou bien s'il s'agit là d'une ruse puisque son futur beau-père ne pensait aucunement doubler l'argent qui lui appartenait et était réservé de toute manière à l'achat de sa future maison. Qu'en pensez-vous ?

Rav Zilberstein nous apprend quelque chose d'extraordinaire. Il nous enseigne qu'Aaron a le droit de donner cet argent à son père afin de bénéficier du doublage de son futur beau-père. La raison à cela est due au fait que Yaïr n'a pas mis une quelconque condition à son offre. Gabriel peut donc apporter de l'argent d'où bon lui semble. Le Rav amène une preuve de la Paracha Vayétsé. La Torah nous raconte que lorsque Lavan a proposé à Yaacov de prendre les moutons tachetés comme salaire, Yaacov a écorché des morceaux de bois afin qu'ils paraissent tachetés et qu'ainsi, les moutons, en les voyant, aient des agneaux tachetés. Beaucoup demandent comment Yaacov Avinou, symbole de la vérité, a-t-il pu agir de la sorte ? Ne s'agit-il pas de vol ? Un homme a-t-il le droit d'agir de n'importe quelle manière afin de grossir son compte bancaire ? Le Ramban répond que puisqu'ils se sont mis d'accord pour que son salaire sera constitué des moutons tachetés, Yaacov avait le droit de faire tout ce qu'il voulait afin d'arriver à ce but. Évidemment, on précisera qu'un tel 'Hidouch du Rav Zilberstein mérite d'être approfondi et n'est pas comparable par n'importe qui et surtout à n'importe quelle histoire. On devra à chaque fois poser la question à une autorité rabbinique adéquate et ne jamais juger soi-même. En conclusion, Aaron pourra offrir cet argent à son père afin d'en récupérer le double par son beau-père puisque celui-ci n'a pas conditionné son offre.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Avimélekh prit des moutons, des bœufs, des serviteurs et des servantes, et il les donna à Avraham... » (20,14)

Rachi écrit : « Et il les donna à Avraham afin qu'il soit apaisé et qu'il prie pour lui. »
« Et à Sarah, il dit : Voici, j'ai donné mille pièces d'argent à ton frère... » (20,16)

Rachi écrit : « Avimélekh dit (à Sarah) par respect pour elle, pour l'apaiser : Voici, je t'ai fait cet honneur, j'ai donné de l'argent à ton frère... »

Les commentateurs demandent :

Pourquoi Avimélekh a-t-il donné des cadeaux ? D'un côté, Rachi dit que c'est pour apaiser Avraham afin qu'il prie pour lui, et d'un autre côté Rachi écrit que c'est pour honorer Sarah afin de l'apaiser !?

Commençons par ramener ce que dit le Mizra'hi sur ce verset :

Le Mizra'hi pose deux questions :

1. Étant donné que le verset ne dit pas la raison pour laquelle Avimélekh a donné des cadeaux à Avraham, d'où Rachi a-t-il su que c'était pour qu'Avraham prie pour lui ? Peut-être que c'est pour honorer Sarah comme Avimélekh va le dire à Sarah juste après ?!
2. Pourquoi fallait-il apaiser Sarah ? Portant il ne l'a pas du tout touchée !?

Le Mizra'hi répond : Du fait qu'Hachem dise à Avimélekh : « Et maintenant, rends la femme mariée car il est navi, et qu'il prie pour toi et tu vivras... » (20,7)

Ainsi, Hachem fait dépendre la vie d'Avimélekh dans la prière d'Avraham. Or, dans l'esprit d'Avimélekh, il serait légitime qu'Avraham lui en veuille de lui avoir pris sa femme et qu'il n'accepte pas facilement de prier pour lui, donc Avimélekh doit apaiser Avraham. Et dans ce contexte, le verset dit qu'il donne des cadeaux à Avraham donc ces cadeaux ont certainement pour but d'apaiser Avraham afin qu'il prie pour lui. Il doit également apaiser Sarah car les gens pourraient dire : "Après avoir fait ce qu'il voulait, il l'a rendue."

Le Béer Bessadé ajoute que la raison pour laquelle Hachem a obligé Avimélekh à demander à Avraham qu'il prie pour sa guérison et pas pour Pharaon est qu'Hachem savait qu'était arrivé le moment où Sarah allait tomber enceinte. Or, la juxtaposition des événements, la prise de Sarah par Avimélekh suivie de la grossesse de Sarah, allait ouvrir la porte aux personnes ayant des mauvaises midot en leur faisant ouvrir leur bouche pour déverser médisance et calomnie et ainsi dire : "Certainement, Sarah est tombée enceinte d'Avimélekh. Voilà des années qu'elle est mariée à Avraham et elle n'est jamais tombée enceinte, et juste après avoir été prise par Avimélekh elle est enceinte..."

Ainsi, pour remédier à cela, Hachem a fait dépendre la guérison d'Avimélekh à la prière

d'Avraham afin qu'Avimélekh soit obligé de donner beaucoup de cadeaux à Avraham afin de l'apaiser pour qu'il accepte de prier pour lui. Et ces cadeaux seront la preuve qu'Avimélekh n'a pas touché Sarah, comme Rachi l'écrit par la suite : "... Car si je t'avais rendue à Avraham, sans cadeau, les gens diront après qu'il a fait ce qu'il voulait faire et qu'ensuite il l'a rendue. Mais maintenant que tout le monde voit que j'ai dû dépenser beaucoup d'argent pour t'apaiser, tout le monde saura que c'est malgré moi et contre ma volonté que je t'ai rendue et qu'il y eu un miracle." Ces cadeaux ont pour but de préserver l'honneur de Sarah et d'Avraham.

À la lumière de cela, on pourrait proposer les explications suivantes pour résoudre la contradiction apparente dans Rachi citée plus haut :

1. Le fait qu'Avraham prie pour Avimélekh est une preuve qu'Avimélekh était malade et qu'il n'a donc pas pu toucher Sarah, donc de dire qu'il a donné les cadeaux pour la prière d'Avraham ou pour prouver qu'il ne l'a pas touchée n'est plus contradictoire car la prière est aussi pour ce but-là (voir Béer Bessadé).
2. Le but des cadeaux est pour qu'Avraham prie, ensuite pour apaiser Sarah. Il va lui dire qu'il a donné des cadeaux afin de l'apaiser car ces cadeaux démontreront qu'il ne l'a pas touchée bien que ce n'était pas son intention en offrant ces cadeaux. Mais aux yeux des gens, qu'importe son intention, finalement la preuve qu'il ne l'a pas touchée est là. Ainsi, le but est pour la prière d'Avraham et le but de le dire à Sarah est pour l'apaiser (voir Ramban, Gour Arié).
3. Dans un premier temps, le but des cadeaux aux yeux limités d'Avimélekh est la prière d'Avraham, mais en réalité Hachem a orchestré cela dans le but final de préserver l'honneur de Sarah, ce qu'il comprendra dans un deuxième temps et le lui dira.
4. Le but des cadeaux est de préserver l'honneur d'Avraham et Sarah. Simplement, cela se traduit différemment en fonction de chacun. Pour Avraham, cela se traduit par le fait qu'Avimélekh supplie Avraham de prier pour lui au point qu'il doit lui donner des cadeaux, ainsi il montre sa soumission complète à Avraham. Pour Sarah, cela se traduit par le fait que ces cadeaux démontreront qu'il ne l'a pas touchée. Ainsi, au fond, le but est le même : préserver l'honneur d'Avraham et Sarah.
5. Soucieux pour sa vie, Avimélekh donne des cadeaux à Avraham dans le but qu'il prie pour lui et ensuite, il profite de l'occasion pour apaiser Sarah en lui faisant croire qu'il a donné ces cadeaux en son honneur.
6. Le but pour lequel Avimélekh donne des cadeaux est pour honorer Sarah et l'apaiser, le but pour lequel il les donne à Avraham plutôt qu'à Sarah est pour qu'Avraham prie pour lui.

Mordekhaï Zerbib